

	MODE OPERATOIRE - DECLARATION EN LIGNE (EFI)	Page 1/15
	DEMATERIALIZATION DES DAT	01/03/2010 16:40:00
		Version : 5

DECLARATION EN LIGNE D'ACCIDENT DU TRAVAIL

Ce document a pour but de vous guider pas à pas afin de vous aider à réaliser vos premières déclarations dématérialisées d'accident de travail.

- **Les pré-requis**

Êtes-vous inscrit à net-entreprises.fr ?

Oui : reportez vous au paragraphe : vous inscrire à la déclaration d'accident du travail (DAT)

Non : pour effectuer vos déclarations dématérialisées, une première étape préalable : vérifiez dans la mesure du possible si un de vos collègues n'est pas déjà inscrit sur net-entreprises.fr auquel cas lui-même peut vous habiliter ; sinon inscrivez-vous directement en ligne sur le site net-entreprises.fr.

Pour cela, rendez-vous en page d'accueil du site, renseignez la rubrique « vous inscrire » puis laissez-vous guider. Cochez les déclarations que vous souhaitez ou souhaitez utiliser. Vous pourrez utiliser les services déclaratifs sous huit jours maximum.

Vous avez la possibilité de visualiser une démonstration de l'inscription dans la rubrique du même nom accessible depuis la page d'accueil.

Si vous êtes déjà inscrit, êtes-vous inscrit à la déclaration d'accident du travail ?

Oui : reportez vous au paragraphe : effectuer une déclaration d'accident du travail

Non : à partir de votre menu personnalisé, cliquez sur « Gérer les inscriptions » (ou « Vos portefeuilles » si vous êtes tiers déclarant) puis sélectionnez le service « déclaration d'accident du travail (DAT) ».

- **Effectuer une déclaration d'accident du travail**

Authentifiez-vous en page d'accueil de net-entreprises.fr puis demander l'accès au service DAT.

Des informations légales et d'ordre pratique concernant l'établissement de la DAT en ligne vous sont exposées : nous vous conseillons d'y prêter attention avant de les accepter. Puis, condition nécessaire pour utiliser le service, cochez la case située en bas de page.

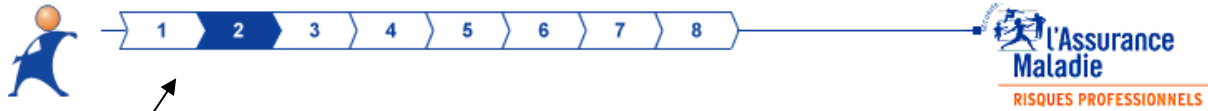
Vous allez maintenant accéder à la phase de saisie des éléments constituant de la déclaration d'accident du travail.

Cette opération comporte un nombre d'étapes variables en fonction du mode de traitement des données :

- 8 étapes en scénario EFI de saisie des formulaires en ligne ;
- 3 étapes lorsque l'échange de données informatisé (EDI) est réalisé par un logiciel ad hoc.


	MODE OPERATOIRE - DECLARATION EN LIGNE (EFI)	Page 2/15
	DEMATERIALIZATION DES DAT	01/03/2010 16:40:00
		Version : 5

Les écrans « étape »



Le haut de page comporte un élément représentatif du nombre d'étape à valider. Ce visuel, appelé « chemin de fer » vous indique, au fur et à mesure, en surbrillance l'étape dans laquelle vous vous situez.

La page proprement dite comporte des champs à compléter

Point de remise (num appartement, étage, etc.) :	<input type="text"/>		<p>Ce sigle précise qu'une « info-bulle » donnant des précisions sur le champ concerné est consultable en plaçant le pointeur de la souris dessus</p> <p>Ce sigle indique que le champ concerné doit être obligatoirement rempli.</p>
Complément (entrée, immeuble, tour, etc.) :	<input type="text"/>		
Voie (num., type, libellé) :	<input type="text"/>		
Mention de distribution (lieu dit, BP, etc.) :	<input type="text"/>		
Code Postal et commune ou cedex :	<input type="text"/> *	<input type="text"/> *	

Le bas de page propose les 4 actions suivantes :



AIDE ? : Permet d'obtenir des informations ou instructions complémentaires pour le remplissage de la page concernée.

(ABANDONNER) : Pour abandonner en cours de traitement la rédaction d'une déclaration d'accident du travail. Toutes les informations déjà saisies seront perdues.

ÉTAPE PRÉCÉDENTE : Permet de revenir à l'étape précédente si vous souhaitez revérifier vos indications par exemple. Vous n'aurez pas à ressaisir les informations dans les étapes suivantes dès lors que l'étape a été validée.

ÉTAPE SUIVANTE : Valide l'étape et permet le passage à l'étape suivante. Lors de cette opération, des **messages** signalant des erreurs ou omissions de saisie peuvent apparaître.

→ ERREUR(S) CONSTATÉE(S) LORS DE LA SAISIE	
Motif	Donnée
Saisie obligatoire	N° assuré (13)
Saisie obligatoire	Clé (2)

	MODE OPERATOIRE - DECLARATION EN LIGNE (EFI)	Page 3/15
	DEMATERIALISATION DES DAT	01/03/2010 16:40:00
		Version : 5

Le passage à l'étape suivante ne pourra se faire qu'après correction (message orange). Les messages en verts sont des signalements et ne sont pas bloquants.



ÉTAPE 1 : MON PROFIL

Remarques sur certains champs de cette étape :

ÉTAPE 1 : MON PROFIL

Personne Autorisée

Nom : **BENALI** Prénom : KARIM
 SIRET : 999 000 763 00014 Mél : karim.benali@cnamts.fr
 Téléphone : 0172601124

TRANSMISSION DES ÉCHANGES

Saisie des formulaires en ligne (EFI) Dépôt de flux structurés (EDI)

PRÉFÉRENCES

Format des Accusés de Réception : PDF XML

Vos préférences seront enregistrées au passage à l'étape suivante

SÉLECTION DE L'ÉTABLISSEMENT D'ATTACHE DE LA VICTIME

L'établissement d'attache de la victime est celui qui a été déclaré au titre des cotisations sociales pour l'exercice en cours.

→ Sélection de l'établissement déclaré

Siret	Raison Sociale
99900076300014	GIP MDS

TRANSMISSION DES ÉCHANGES

Selon votre équipement et votre souhait, vous avez la possibilité de compléter manuellement le formulaire électronique (EFI) ou de déposer un fichier préalablement constitué par votre logiciel, selon la norme d'échange que vous avez téléchargé (logiciel administratif ou de prévention des risques d'accident du travail - EDI).

→ Le système propose l'option EFI par défaut.

PRÉFÉRENCES

2 formats vous sont proposés pour recevoir les accusés de réception : PDF ou XML

→ Le système propose l'option PDF par défaut. Cocher la case XML si vous souhaitez recevoir des AR dans ce format (vérifiez auparavant le format que votre logiciel peut lire)

	MODE OPERATOIRE - DECLARATION EN LIGNE (EFI)	Page 4/15
	DEMATÉRIALISATION DES DAT	01/03/2010 16:40:00
		Version : 5

SÉLECTION DE L'ÉTABLISSEMENT D'ATTACHE DE LA VICTIME

→ Sélection de l'établissement déclaré

Vous êtes employeur mono-établissement → visualiser les données et passer au champ suivant

Vous êtes employeur multi-établissements : le système indique la liste des établissements pour lesquels vous vous êtes inscrit → cocher pour sélectionner l'établissement de rattachement de la victime.

NUMÉRO DE RISQUE


Indiquer le numéro de risque Sécurité sociale figurant sur la notification du taux applicable à l'activité dans laquelle est comptabilisée le salaire de la victime

	MODE OPERATOIRE - DECLARATION EN LIGNE (EFI)	Page 5/15
	DEMATERIALIZATION DES DAT	01/03/2010 16:40:00
		Version : 5



ÉTAPE 2 : RENSEIGNEMENTS SUR LA VICTIME

Remarques sur certains champs de cette étape :

Certains champs se présentent avec un « ascenseur »  Pour les compléter cliquer sur le triangle gris puis choisissez une des occurrences proposées.

→ Identification de la victime

Il vous est possible d'indiquer la CPAM destinataire. Si ce champ n'est pas complété, la DAT sera transmise à la CPAM d'affiliation de la victime.

N° d'Immatriculation :

La déclaration en ligne n'autorise que les numéros définitifs d'identification (débutant par 1 ou 2). En présence de numéro provisoire, il convient d'établir une DAT « papier ».

Profession Précise ...


*


Cliquez sur l'ascenseur et choisissez la profession dans la liste proposée.

Autre(s) victime(s) :

Si le fait accidentel concerne d'autres victimes, même non salariées de votre établissement, cocher la case.

	MODE OPERATOIRE - DECLARATION EN LIGNE (EFI)	Page 6/15
	DEMATERIALISATION DES DAT	01/03/2010 16:40:00
		Version : 5



ÉTAPE 3 : DESCRIPTION DE L'ACCIDENT 1/2

Remarques sur certains champs de cette étape :

Date de l'accident :  * jj/mm/aaaa

Les champs date comporte un calendrier. Cliquez dessus afin d'éviter de compléter manuellement cette donnée.

Heure de l'accident : * HH.mm

Indiquez les 4 chiffres sans séparation, le système positionnera les heures et les minutes automatiquement.

Circonstances de l'accident :

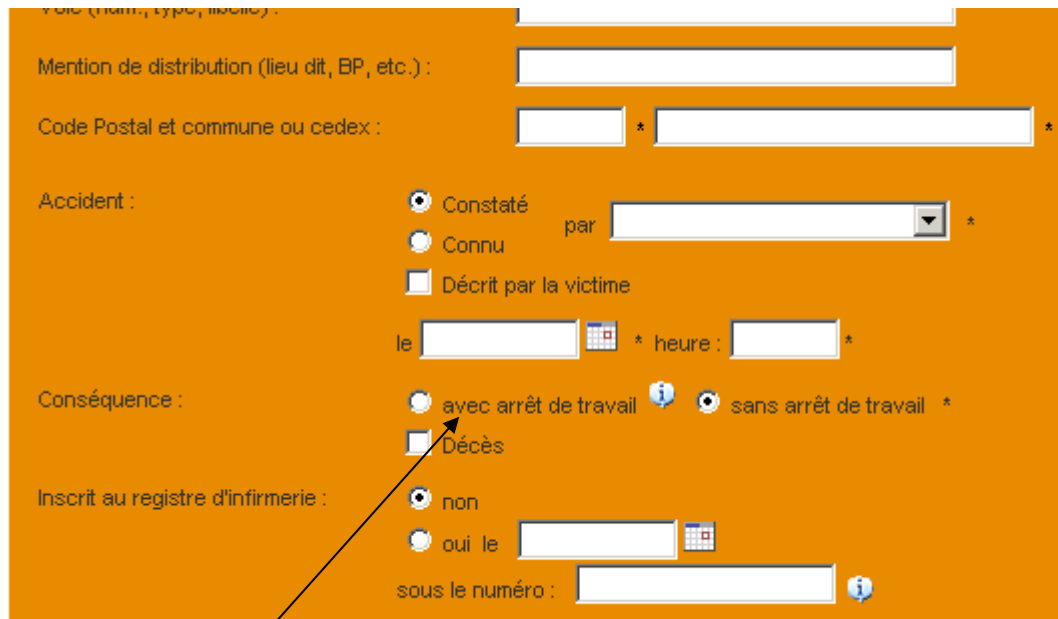
Il s'agit d'un champ libre où vous détaillerez les circonstances de l'accident (attention, pas plus de 255 caractères).

	MODE OPERATOIRE - DECLARATION EN LIGNE (EFI)	Page 7/15
	DEMATERIALISATION DES DAT	01/03/2010 16:40:00
		Version : 5



ÉTAPE 4 : DESCRIPTION DE L'ACCIDENT 2/2

Remarques sur certains champs de cette étape :



En cas d'arrêt de travail, vous devez obligatoirement adresser une attestation de salaire à la caisse primaire du lieu de résidence habituelle de la victime.

Êtes vous inscrit au service « attestation de salaire » sur net-entreprises.fr ?

Oui : à la fin de votre déclaration d'accident du travail, il vous sera proposé de compléter en ligne l'attestation de salaire pour permettre le versement des indemnités journalières.

Non : Rajoutez ce service à votre portefeuille de déclaration à partir de votre menu personnalisé. Vous pourrez accéder à ce service en ligne dès le lendemain. Vous pouvez également imprimer le formulaire « Attestation de salaire - accident du travail ou maladie professionnelle » (N° Cerfa : 11137*02) sur ameli.fr.


	MODE OPERATOIRE - DECLARATION EN LIGNE (EFI)	Page 8/15
	DEMATERIALIZATION DES DAT	01/03/2010 16:40:00
		Version : 5



ÉTAPE 5 : RENSEIGNEMENTS SUR LES TÉMOINS


Remarques sur certains champs de cette étape :

▸ Renseignement sur les témoins

 Si aucun témoin n'est à déclarer, passez directement au cadre « rapport de police ».

Nom : *

Prénom : *

Point de remise (num appartement, étage, etc.) : 


Complément (entrée, immeuble, tour, etc.) :

Voie (num., type, libellé) :

Mention de distribution (lieu dit, BP, etc.) :

Code Postal et commune ou cedex : * *

Voulez vous déclarer un autre témoin ? oui non

 S'il y a plusieurs témoins, vous pourrez les retrouver dans le volet complémentaire, en fin de saisie

Ces rubriques ne sont obligatoires qu'en présence de témoin du fait accidentel

Autre témoin :
La case « non » est cochée par défaut
Cocher « oui » si vous avez connaissance d'un ou d'autres témoins.
Des volets complémentaires vous seront alors proposés pour vous permettre d'indiquer leurs coordonnées

	MODE OPERATOIRE - DECLARATION EN LIGNE (EFI)	Page 9/15
	DEMATERIALIZATION DES DAT	01/03/2010 16:40:00
		Version : 5



ÉTAPE 6 : RENSEIGNEMENTS SUR LE TIERS

Remarques sur certains champs de cette étape :

→ Renseignements sur le tiers

L'accident a-t-il été causé par un tiers ?

non
 oui, remplir avec les éléments dont vous disposez, les champs qui suivent

i Indiquez ici les références du tiers pouvant potentiellement être impliqués dans l'accident sans préjuger de la décision de la Caisse au terme de l'instruction du sinistre.

La case « non » est cochée par défaut
 Cocher « oui » si vous avez eu connaissance d'un tiers impliqué dans l'accident. Les éventuelles responsabilités du tiers seront déterminées par la Caisse.

Nom : * *i*

Prénom : *

Ces rubriques ne sont obligatoires qu'en présence de témoin du fait accidentel

	MODE OPERATOIRE - DECLARATION EN LIGNE (EFI)	Page 10/15
	DEMATERIALISATION DES DAT	01/03/2010 16:40:00
		Version : 5



ÉTAPE 7 : SIGNATURE

Remarques sur certains champs de cette étape :

Vous pouvez transmettre vos commentaires et observations éventuelles en même temps que votre télédéclaration. Pour cela, il suffit d'y joindre tout document que vous jugez utile.

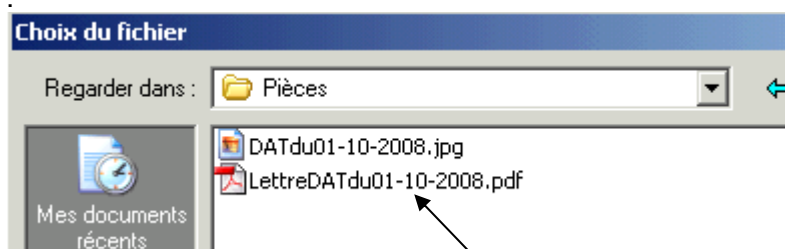
PIÈCE(S) JOINTE(S)

Sélectionner un fichier puis valider pour l'ajouter à la liste :

Exemples de pièces jointes : pièce justificative, information de gestion du dossier, ...

Les formats acceptés sont (jpg, pdf, xml, doc).

Les caractères acceptés pour les noms de fichiers : alphanumériques et -%:+=@ (ne doivent pas contenir d'espaces, caractères accentués, signes de ponctuation etc.)



Pour transmettre des pièces jointes, cliquez sur « **parcourir** », ce qui vous permettra de désigner parmi vos fichiers déjà enregistrés **la pièce ou le document** à joindre.

Pour confirmer le choix du fichier à joindre, cliquer sur « **Valider** »

ATTENTION : seuls les formats **.XML**, **.PDF**, **.JPG**, **.DOC** sont autorisés.

Remarque importante en ce qui concerne les pièces jointes : les **noms de fichier** ne doivent pas contenir de caractères accentués, de signes de ponctuation (ex àéèïïòù\), ou d'espaces. N'utilisez que des caractères alphanumériques et éventuellement - % : + = Pour matérialiser un espace, utilisez le signe _ dénommé underscore (touche 8, minuscule, clavier alphabétique).

	MODE OPERATOIRE - DECLARATION EN LIGNE (EFI)	Page 11/15
	DEMATERIALISATION DES DAT	01/03/2010 16:40:00
		Version : 5

SIGNATURE

Fait à Le :

Signataire : C.....MICHEL

Qualité :

La déclaration d'accident du travail au format PDF va vous être présentée dans une autre fenêtre de votre navigateur. Elle sera générée à partir des informations fournies. Elle est la copie conforme de ce qui sera transmis à votre caisse. Vous pouvez l'imprimer et/ou l'enregistrer sur votre ordinateur. Vous pouvez renommer votre fichier à votre convenance. Pour continuer, vous devrez fermer l'image de la déclaration.

Ces informations s'affichent automatiquement à partir des éléments relevés lors de votre connexion.

Indiquez dans ce champ obligatoire votre fonction exacte, ceci afin de déterminer la délégation dont vous disposez dans la réalisation d'une déclaration d'accident du travail pour le compte de votre entreprise.



ÉTAPE 8 : VALIDATION

Après que vous ayez cliqué sur **ÉTAPE SUIVANTE** à l'issue de l'étape 7, le système vous propose de visualiser la déclaration d'accident du travail telle que vous l'avez complétée. Vous devez disposer d'Acrobat Reader version 7 ou supérieure (en téléchargement gratuit) pour ouvrir le document sous PDF.

Les données apparaissent sur une « page écran ». Vous pouvez ainsi vérifier d'un seul coup d'œil le bon remplissage de votre déclaration. En cas d'erreur ou d'omission, cliquez sur « ÉTAPE PRECEDENTE » une ou plusieurs fois pour atteindre la page contenant les éléments erronés.

The image displays two screenshots of the 'Déclaration d'accident du travail' (Work Accident Declaration) form. The left screenshot shows the main declaration form, and the right screenshot shows the 'Volet complémentaire' (supplementary sheet).

Main Declaration Form (Left Screenshot):

- EMPLOYEUR:** Includes fields for employer name, address, and contact information.
- ÉTABLISSEMENT D'ATTACHE PERMANENT DE LA VICTIME:** Includes fields for the victim's permanent attachment establishment name and address.
- VICTIME:** Includes fields for victim name, date of birth, address, and profession.
- ACCIDENT:** Includes fields for date and time of the accident, location, and details of the event.
- TÉMOINS:** Includes fields for witness names and addresses.

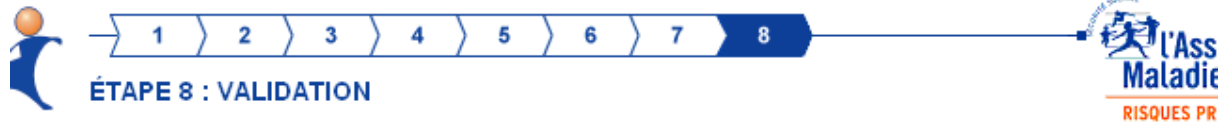
Volet complémentaire (Right Screenshot):

- VICTIME:** Includes fields for victim name, date of birth, and address.
- ENTREPRISE UTILISATRICE:** Includes fields for the user company name and address.
- ÉTABLISSEMENT UTILISATION DE LA VICTIME:** Includes fields for the victim's establishment name and address.
- AUTRE TÉMOIN:** Includes fields for other witness names and addresses.
- TIERCE:** Includes fields for third party names and addresses.

Après vous être assuré de l'exactitude de votre déclaration, vous pouvez imprimer le document et/ou de l'enregistrer dans vos fichiers.

	MODE OPERATOIRE - DECLARATION EN LIGNE (EFI)	Page 13/15
	DEMATERIALIZATION DES DAT	01/03/2010 16:40:00
		Version : 5

(SUITE DE L'ETAPE 8)



ÉTAPE 8 : VALIDATION

Employeur	Victime
SIRET : 034 : Raison sociale : SYIII AP : 75004 PA	NOM : essai 2 Prénom : jm

Validez en saisissant explicitement **"oui"** dans la zone VALIDATION. Dans le cas contraire, cliquez sur **ABANDONNER** pour retourner au menu d'accueil ou sur **ETAPE PRECEDENTE** pour revenir sur votre saisie.



A l'issue, tapez « **oui** » dans le champ validation. Cette action constitue la signature électronique par laquelle vous validez les informations que vous avez portées sur la déclaration d'accident du travail.

Cliquez ensuite sur « **ETAPE SUIVANTE** », votre déclaration est alors transmise à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie concernée. Dès cet instant il n'est plus possible de revenir sur cette déclaration. Si vous souhaitez modifier vos indications ou fournir des éléments complémentaires, vous pouvez réaliser une autre déclaration concernant cet accident du travail via NET-ENTREPRISES.FR en ne saisissant que les éléments obligatoires et en précisant éventuellement qu'il s'agit d'une deuxième déclaration. Cette dernière sera ajoutée au dossier de l'accident.

	MODE OPERATOIRE - DECLARATION EN LIGNE (EFI)	Page 14/15
	DEMATERIALIZATION DES DAT	01/03/2010 16:40:00
		Version : 5

RECEPTION DE L'ACCUSE DE DEPOT

Vous avez validé la huitième et dernière étape, vous recevez immédiatement un **accusé de dépôt** de votre attestation.

- L'accusé de dépôt assure la traçabilité de votre déclaration. Les **références**, gérées par net DAT, vont permettre d'identifier le document tout au long de son parcours.

ACCUSÉ DE DÉPÔT

Le document que vous venez de valider vient d'être envoyé à la caisse primaire qui va se charger de son instruction.

Employeur

SIRET : **2610060200019**
Raison sociale : **Les thermes du Biau**
Adresse : 4 avenue andré citroen
34540 BALARUC LES BAINS

Assuré(e)

NIR : **269087728531559**
Nom : **POMPON**
Prénom : **MARIE**

Votre dépôt a été envoyé sous l'identifiant : EDA-XXXXXXXXXXXXXXXXXX

Imprimer cette page ...



Enregistrer cette page ...



Créer la feuille de soins - Cerfa 6201

Créer ▶

La DAT que vous venez de valider précise qu'un arrêt de travail a été prescrit à la suite de l'accident.
Vous pouvez saisir l'attestation de salaire en rapport en cliquant sur "Saisir une DSIJ".

Saisir DSIJ ▶

(QUITTER)

NOUVELLE SAISIE

- Vous pouvez imprimer l'accusé de dépôt et/ou l'enregistrer dans vos fichiers.

Si vous êtes inscrit au service « Attestation de salaire » sur NET-ENTREPRISES.FR, ce message apparaît en cas d'accident avec arrêt de travail. Vous avez alors la possibilité de saisir directement l'**attestation de salaire en ligne (DSIJ)** en rapport.

 SECURITE SOCIALE l'Assurance Maladie RISQUES PROFESSIONNELS	MODE OPERATOIRE - DECLARATION EN LIGNE (EFI)	Page 15/15
	DEMATERIALISATION DES DAT	01/03/2010 16:40:00
		Version : 5

	(QUITTER)	NOUVELLE SAISIE	
--	------------------	------------------------	--

2 possibilités vous sont proposées en bas de cette page. Si vous avez d'autres déclarations à compléter, cliquez sur **nouvelle saisie**, vous serez alors redirigé sur l'étape 1 d'une nouvelle déclaration.